

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 MAI 2015

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, adjoints, M. ACCABAT, C. BERNOIN, S. ROUVIERE, M. BLANCHARD, T. MOLENDI, V. PICARD, M. TEISSIERE, J. DELARBRE conseillers municipaux.

Procuration : O. FONTVIEILLE (à J.VEYRAT)

Absente excusée : C.RIBIERE.

Mme Mireille GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

MODIFICATION DES STATUTS DU SMEG

M. le maire explique au conseil municipal que, pour faire suite à l'arrêté du 5 août 2013 portant fusion du SMEG et des Syndicats du Vistre et d'Uzès, et pour tenir compte des compétences transférées de chaque syndicat, le SMEG doit modifier ses statuts. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la modification des statuts.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

M. le maire expose que suite au transfert de l'instruction des droits de sols à la Communauté de Communes Pays d'Uzès, le Conseil Municipal doit délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement. Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de confirmer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal, et d'exonérer 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage d'habitation principale financées à l'aide d'un prêt à taux zéro.

VOTE DU TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE

M. le maire explique que depuis la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient à chaque assemblée de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire (CDG30), le taux de promotion des agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer le taux de 100 % à chaque catégorie d'emploi.

CREATION DE L'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ÈME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

M. le maire expose que suite à la vacance d'emploi publiée au CDG30 sous le numéro 2014-11-26, il y aurait lieu de créer un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour une durée de 18 heures et 40 minutes. Il propose au conseil municipal de le créer. Celui-ci, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de créer ce poste, à compter du 1er juillet 2015.

CREATION DE L'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2ÈME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

M. le maire expose au conseil municipal que suite à la délibération n° 13-01 du 23 janvier 2013 créant un emploi d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20 heures et suite à l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire (CDG30), il y a lieu de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 23,50 heures (dont 3,50 heures correspondant aux heures de ménage hebdomadaire de la mairie). Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte de créer ce poste, à compter du 1er juin 2015, et supprime à cette date l'emploi d'adjoint technique 2è classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20 heures. En conséquence, la délibération n° 13-01 du 23 janvier 2013 est abrogée à la date du 1er juin 2015.

CREATION DE L'EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

M. le maire expose à l'assemblée, qu'en raison de l'avancement de grade prévu au tableau de l'avancement de grade pour l'année 2015, il y a lieu de créer un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe permanent à temps complet de 35 heures hebdomadaire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer l'emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe permanent à temps complet de 35 heures hebdomadaires, et de supprimer l'emploi de rédacteur, à la date du 1er juin 2015.

ELECTION D'UN ADJOINT

Suite au décès de Monsieur André GENIBREL, 2ème adjoint, survenu le 13 avril 2015, il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint, et en conséquence à un nouvel ordre du tableau du conseil municipal.

Madame Sabine ROUVIERE a été élue à la majorité absolue avec 12 voix au premier tour.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le maire, approuve le tableau d'ordre des adjoints ainsi modifié :

Jérôme VEYRAT : 1er adjoint

Mireille GIANNUZZI : 2ème adjoint

Claude COMBE : 3ème adjoint

Sabine ROUVIERE : 4ème adjoint.

AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTAL UNIQUE CONCERNANT LE CAPTAGE DES Puits DE "LA ROUQUETTE"

M. le maire explique que le projet consiste dans la régularisation de l'exploitation, par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Saint Laurent la Vernède, d'ouvrages exploités déjà réalisés qui permettent la desserte des abonnés des trois communes.

Ce projet de régularisation est soumis à enquête publique du 26 mai au 26 juin 2015 et notamment le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable sur ce projet.

Questions diverses

- **Dossier consultation de la caserne de gendarmerie**

La consultation pour appels d'offres des entreprises va débuter le 8 juin 2015, et se terminera le 3 juillet 2015. Les travaux devront débuter début septembre, pour une livraison fin 2016.

- **Accessibilité église**

Le seul édifice communal non accessible aux personnes à mobilité réduite est l'église. Une étude d'accessibilité doit être réalisée avant le 26 septembre prochain.

- **Devis de travaux goudronnage**

Des devis de remise en état de la place de la Mairie, de la rue des Platanes et de l'aire devant l'abri-bus ont été demandés afin de procéder le plus rapidement possible à ces travaux.